



SATURARGUES



Bulletin municipal

N° 20 - Mars - Avril 2023

Vœux municipaux 2023



Le 19 janvier dernier, se sont déroulés les vœux du Maire et du Conseil Municipal, en présence de Pierre Soujol, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel et de nombreux élus du département. Une cérémonie que Mme le Maire a conclue avec ces mots : **"Plus que jamais, je crois que nous avons le devoir à réapprendre à rêver, et pour réaliser nos rêves, de nous mobiliser."**

Chorale

L'association "Musique A Saturargues" souhaiterait mettre en place une chorale à Saturargues. Ces cours seraient gratuits, auraient lieu un soir de semaine dans la salle Michel Galabru.

Si vous êtes intéressé ou désirez obtenir plus d'informations : **06 08 62 59 16**



Epicierie

La mairie de Saturargues recherche un/e épicière pour la supérette multi activités du village. Mise à disposition en location gérance d'un local équipé d'une surface de 64 m2 avec un loyer de 620€ TTC/mois et disponible le 20 juillet 2023. Merci d'adresser votre candidature sous pli confidentiel avec le détail de votre projet (activités exercées, horaires d'ouverture, ...) en mairie à l'attention de Mr SARRAN Christophe. **Date limite de dépôt des dossiers : 15/04/2023.** Pour toute question, vous pouvez téléphoner au **06 22 19 76 93**

Inscription des petites sections pour la rentrée 2023

Les inscriptions en petite section de maternelle (enfants nés en 2020) pour la rentrée prochaine, auront lieu entre **le 13 mars et le 14 avril 2023.** **Attention :** les enfants inscrits au-delà du 14 avril seront sur liste d'attente. Merci de vous rendre à **la mairie de votre domicile** pour retirer un dossier d'inscription, muni des documents suivants : **photocopies du livret de famille, du justificatif de domicile et des vaccinations.** Si vous connaissez des familles ayant un enfant né en 2020 susceptible d'être scolarisé à la rentrée prochaine à Saturargues, merci de leur communiquer ces informations au plus vite.

L'agenda d'avril et mai

Samedi 1er avril : 30 ans de la bibliothèque.
Samedi 8 avril : Marché "Éveil sensoriel au lever du soleil" - Agir pour le Mieux Être.
Samedi 15 avril : Journée sportive - REAGIS.
Dimanche 16 avril : Loto Ukraine - Solidarité Ukraine 34.
Dimanche 16 avril : Randonnée au Cirque de Mourèze - AGIR pour le mieux être.
Dimanche 22 avril : Journée en Pays - Comité des fêtes.
Lundi 8 mai : Célébration du 8 mai 1945.
Samedi 13 mai : Journée des adhérents - Pêche loisir Saturargues (PLS).
Dimanche 14 mai : Vide grenier sur l'esplanade de l'Europe - Les amis de la bibliothèque.
Samedi 20 mai : Marché nocturne sur l'esplanade de l'Europe à partir de 18h.

Commandez votre vignette Crit'Air (certificat qualité de l'air) : Depuis octobre 2022 la certification Crit'Air est devenue obligatoire pour tous les véhicules immatriculés en France. Pour régulariser votre situation : <https://pollution-air-critair.com/>



Horaires médiathèque George Sand :
lundi, mercredi et vendredi : 17h45 à 19h15.

Secrétariat de mairie : 04 67 86 01 28
a.mairie-saturargues@wanadoo.fr
Ouverture au public :
lundi et mercredi : 8h/12h - mardi : 15h/19h - vendredi : 14h/18h

Repas des aînés 2023



Joyeux anniversaire.

C'est avec émotion que je dédie ces quelques lignes aux "Amis de la bibliothèque" de notre village.

Une association un peu particulière puisqu'elle gère notre bibliothèque devenue depuis quelques années la Médiathèque George Sand.

Créée en octobre 1992, elle n'a depuis cessé de grandir jusqu'à occuper aujourd'hui un bel espace au cœur de notre commune.

Il en a fallu de la motivation, de la passion, de l'énergie. Si le soutien de la Municipalité fut et est toujours essentiel, ce soutien n'aurait pas suffi à lui tout seul, s'il n'y avait eu durant 30 ans une troupe de fougueux bénévoles. Des bénévoles qui assurent les permanences,

s'occupent du réassort, organisent des manifestations. Bref, des bénévoles à notre service, des bénévoles à notre écoute pour que le plaisir de lire, le plaisir de découvrir, le bonheur d'ouvrir la porte sur un monde enchanté soit toujours comblé. Livres, CD, bandes dessinées, mangas, documents, un espace dédié aux petits... la carte a de quoi nous mettre en appétit. Et on se surprend à savourer, déguster... sans jamais réussir à être rassasié. C'est cela aussi la magie d'une bibliothèque.

Je ne peux que souhaiter que cette magie opère encore très longtemps. Et que nous soyons de plus en plus nombreux à nous laisser enchanter.

Et soyons nombreux à répondre à l'invitation des « Amis de la bibliothèque » à fêter leurs 30 ans, le samedi 1^{er} avril.

Martine Dubayle Calbano
Maire de Saturargues

"Les Amis de la bibliothèque" fêtent leurs 30 ans

30 ans au service du livre, du plaisir de lire et donner l'envie de lire.

Deux temps forts marqueront cette journée :

Une première partie sera destinée aux enfants de 3 à 9 ans

La Cie l'Arborescence proposera "Polar au cœur de Saturargues".

Deux déambulations de 45 minutes chacune seront proposées avec départ sur l'Esplanade

"Un spectacle déambulatoire dans lequel les enfants, accompagnés obligatoirement par un parent, se rendront au cœur de sites emblématiques, à la suite du détective John Chatterton. Ils devront interroger, écouter, observer, raisonner, soupçonner pour résoudre les énigmes qui leur seront proposées. De spectateurs, ces petits enquêteurs deviendront acteurs."

1^{er} départ : 13h30 - 2^e départ : 15h45

Deuxième temps fort de cette journée : 17h30 - salle Michel Galabru.

Conférence "Police technique et scientifique, mythe ou réalité" avec Yves Desmazes, ancien officier de police, auteur de nombreux polars dont les intrigues ont pour toile de fond notre région.

Grâce aux séries télévisées, aux polars et autres thrillers, les termes de ADN, géolocalisation, tracking... nous sont devenus familiers. Cette conférence permettra de mieux comprendre toutes ces nouvelles techniques quelques peu mystérieuses encore.

La conférence sera suivie d'un échange avec le public et de la dédicace d'ouvrages de l'auteur.

La journée se terminera par un apéritif offert à l'issue de la conférence.

Toutes ces animations sont gratuites.

Pour tous renseignements et réservations (conseillées) : 06 77 59 72 11 (uniquement par sms)

L'association Les amis de la bibliothèque fête ses 30 ANS
Samedi 1^{er} Avril

Polar au coeur de Saturargues
spectacle déambulatoire pour les 3-9 ans
Départs de l'esplanade : 13h30 et 15h45

Jeux en bois
sur l'esplanade de 13h30 à 16h30

Conférence de Yves Desmazes
"Police technique et scientifique, mythe ou réalité"
à 17h30 salle Michel Galabru
suivie d'un apéritif.

Association "Les amis de la Bibliothèque"
Place de la Mairie, 34400 Saturargues 06.77.59.72.11
@associationlesamisdelabibliotheque@orange.fr
facebook/lesamisdelabibliotheque

Retrouvez nous



Directeur de la publication : Martine Dubayle Calbano.

Conception, réalisation et impression : Commission communication.

www.saturargues.fr

Concours photo "l'œil et le cœur" 2023



Cette année, le thème du concours photo "L'œil et le Cœur" est "Les signes du temps".

Vous pouvez concourir dans la ville ou le village de votre choix parmi les communes organisatrices :

Boisseron, Entre-Vignes, Galargues, Lunel, Marsillargues, Saint-Nazaire de Pézan, Saint-Just, Saturargues, Saussines et Ville-telle.

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. Les photos peuvent être prises avec divers appareils (appareil photo ou téléphone portable).

Inscription du 1er mars au 15 mai 2023 sur la page d'accueil du site de la mairie ou sur : <http://oeiletcoeur.photopassion34.eu/>

Association "Agir pour le Mieux Etre"

Marche et éveil corporel et sensoriel au lever du soleil
Samedi 8 avril à 6h30

Après une marche facile pour nous rendre sur la colline de Ville-telle, à la frontale, nous contemplerons le lever du soleil à 7h13 du haut de la colline. C'est avec les premiers rayons de soleil que nous pratiquerons un petit éveil corporel et sensoriel en pleine conscience.

Prévoir un petit quelque chose à partager pour le petit déjeuner plaisir et partage.

Départ à 6h30 devant le 955 Traverse du Vidourle à Saturargues
Offert à tous les adhérents et 5€ pour les non adhérents.

S'inscrire sur <http://www.yoga-saturargues.com> et cliquez sur "Prochains évènements".

Randonnée au Cirque de Mourèze
Dimanche 16 avril 2023 de 8h à 16h30.

Une randonnée de 8 km pour tous au Cirque de Mourèze.

C'est au départ de Mourèze que nous découvrirons ce paysage lunaire digne d'un décor de Western, qui nous transporte dans un autre univers, hors du temps...

Prévoir votre sac à dos avec votre pique nique et de l'eau... prenez de bonnes chaussures de marche, un chapeau, de la crème solaire...

Rendez-vous devant le cabinet médical, chemin des Oliviers à 8h précises. Départ en voitures (possibilité de co-voiturage)

Offert aux adhérents. 5€ pour les non-adhérents

Inscription obligatoire : www.yoga-saturargues.com et cliquez sur "Prochains évènements".

Comment votre smartphone peut vous sauver la vie ?

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Catastrophe naturelle, industrielle ou sanitaire, attentat terroriste... Avec le nouveau dispositif FR-Alert, toutes les personnes se trouvant dans une zone de danger imminent peuvent désormais être alertées **en temps réel** grâce à leur téléphone portable par une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, **même si le téléphone portable est en mode silencieux.**

La diffusion cellulaire, à travers l'affichage d'une notification sur l'écran de votre téléphone, **accompagnée d'un son strident.** Les messages sont alors diffusés massivement par les antennes de télécommunications de la zone concernée sur un canal dédié, sous forme d'ondes radio. **Sont concernés les appareils dotés des technologies 4G et 5G ;**

Les SMS géolocalisés sont quant à eux dédiés aux technologies plus anciennes 2G et 3G. L'alerte est alors donnée par l'envoi d'un SMS classique.

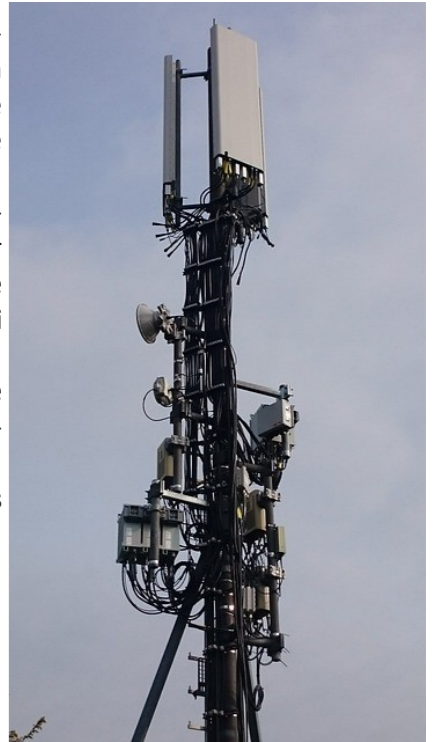
- FR-Alerte : 4 étapes majeures dans la transmission des consignes de sécurité.

- 1/ L'autorité compétente rédige le message d'alerte ;
- 2/ Le message est ensuite transmis aux opérateurs de téléphonie mobile ;
- 3/ Les opérateurs se chargent de transmettre l'alerte aux antennes du réseau couvrant la zone concernée ;
- 4/ La notification apparaît sur les écrans des téléphones des usagers présents [3].

FR-Alerte ne demande aucune action de votre part, pas d'inscription, pas d'application à télécharger, pour sa mise en service.

Quel que soit votre téléphone ou votre opérateur, le service vous alertera si vous êtes dans une zone de danger.

Peut-être recevrez vous une notification d'alerte vous informant qu'un test du service est en cours, vous serez alors invité à participer à un test technique au niveau national.



Les mains savantes

Comité des fêtes

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

À partir du **1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace "Gérer mes biens immobiliers" du site impots.gouv.fr.

La taxe d'habitation est supprimée, pour les résidences principales, à partir de 2023.

Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, **d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023.**

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- Propriétaire indivis ;
- Usufruitiers ;
- Sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne "Gérer mes biens immobiliers" à partir de votre espace personnel ou professionnel du site : www.impots.gouv.fr

impérativement avant le 1er juillet 2023.

